

**Discours final de M. Serge LEPELTIER au 2ème sommet des chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo
samedi 5 février 2005**

Bassin du Congo Sommet de Brazzaville

Discours de M. Serge LEPELTIER

4 février 2005 2^{ème} intervention

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président de la COMIFAC,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Partenaires,
Chers amis,

Le Bassin du Congo est un don.

C'est d'abord un don de la nature. Le patrimoine biologique mondial, comme l'a clairement montré la conférence scientifique mondiale qui s'est tenue à Paris la semaine dernière, présente des atouts et des vertus exceptionnels pour la planète entière. Sur plus de 2 millions de kilomètres carrés et plus d'une demi-douzaine d'Etats, ce massif immense abrite un patrimoine biologique étonnant, tant au regard du nombre des espèces qui y vivent qu'à l'égard de leur particularité. Des côtes de l'Océan atlantique aux montagnes de l'Albertine Rift, plus de 400 espèces de mammifères et plus de 1000 espèces d'oiseaux s'y côtoient ; et vraisemblablement plus de 10 000 sortes de plantes - dont un tiers sont endémiques ! - s'y épanouissent.

Mais le Bassin du Congo est aussi un don économique : la forêt, ne l'oublions pas, représente l'un des principaux potentiels de développement d'Afrique centrale. Pour des millions de personnes, elle est une ressource - source d'énergie et d'alimentation, mais aussi source d'emploi. Les revenus qui en sont issus sont d'ailleurs considérables. Aussi suis-je, en tant que Ministre de l'Ecologie, mais aussi et surtout en tant que Ministre du développement durable, particulièrement heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour évoquer l'avenir écologique, mais aussi l'avenir économique et social du Bassin du Congo : il nous faut faire du Bassin, ensemble, un modèle exemplaire de développement durable.

Il y a six ans déjà, vos pays, Mesdames et Messieurs les Ministres, ont lancé une dynamique régionale courageuse pour la gestion durable de leur patrimoine forestier. Cette dynamique s'inscrit parfaitement dans les orientations du NEPAD, tout particulièrement dans son volet environnemental.

De cette dynamique naît aujourd'hui la Commission des forêts d'Afrique centrale, la COMIFAC. C'est une organisation dont nous saluons l'existence et le travail : la signature, demain, de son Traité et l'adoption de son plan de convergence sont autant d'avancées qui lui permettront de fonctionner plus efficacement. Ne nous le cachons pas : nous nourrissons de fortes attentes vis-à-vis de la COMIFAC. Son Secrétariat exécutif devra être renforcé, si l'on veut qu'il puisse faire face à l'ampleur de la tâche qui l'attend, telle qu'elle a été définie par son Président.

La COMIFAC devra être tout à la fois un levier de l'aide et de l'action, un facteur d'harmonisation et d'impulsion - mais surtout, elle devra s'imposer comme l'acteur de référence dans la mobilisation de ses propres membres. Car sans votre mobilisation financière, logistique, technique mais aussi et surtout politique, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, elle ne saurait remplir sa mission. Il lui faut votre soutien inconditionnel.

Il lui faut aussi celui des Partenaires, qui doivent s'engager dans un dialogue permanent avec la COMIFAC. La France a le privilège de reprendre, à la suite des Etats-Unis - dont nous avons salué l'action ce matin - la facilitation du Partenariat pour la Forêt du Bassin du Congo. C'est pourquoi je souhaiterais, à ce stade, parler au nom de tous les Partenaires pour vous présenter rapidement la philosophie dans laquelle nous envisageons les deux années à venir, philosophie qui est le fruit d'une large consultation - des Etats, des organisations internationales mais aussi des ONG et des entreprises qui composent le Partenariat.

Tout d'abord, il convient de réaffirmer que le Partenariat, qui n'est pas un opérateur économique ou financier, travaillera avec un objectif clair : **aider à la mise en œuvre du plan de convergence** qui constitue le cadre du travail commun des Etats et des partenaires. Ce plan est ambitieux : il comporte dix axes prioritaires. Tous ne peuvent évidemment être atteints en deux ans, aussi le Partenariat devra-t-il contribuer à hiérarchiser ces priorités dans le temps, afin d'éviter la dispersion. Animée par ce souci, la facilitation française propose, avec le soutien des Partenaires, de mettre l'accent, pour les deux années à venir, sur **trois axes** du Plan de convergence.

En premier lieu, il s'agira de **renforcer la concertation au niveau régional** et national dans les différents pays d'Afrique Centrale, en liaison étroite avec la Présidence, le Secrétariat Exécutif et les points focaux de la COMIFAC. L'objectif de cette mesure est de promouvoir le dialogue, les échanges d'expériences et d'informations pour coordonner l'action des membres du Partenariat. Il faut capitaliser les acquis : les expériences remarquables menées par les administrations nationales, mais aussi les ONG, les entreprises ou les bailleurs dans certains pays du Bassin doivent profiter aux autres.

Pour ce faire, nous sommes convenus d'instaurer un Comité Consultatif Régional chargé d'animer, de suivre et de conseiller le Partenariat. Pour contribuer à cet effort, la France compte mettre à la disposition des 29 Partenaires un dispositif nouveau, qui sera présent sur le terrain, disponible et accessible à tous et immédiatement opérationnel. Ce dispositif est articulé en trois niveaux : notre ambassadeur délégué à l'environnement, qui assurera la succession de l'ambassadeur Kaeuper ; notre coordinateur régional, basé à Libreville ; et des correspondants dans l'ensemble des pays du Bassin, au sein de nos ambassades - un dispositif fort d'une quinzaine de personnes au total. Nous espérons ainsi rendre le Partenariat plus proche des acteurs du Bassin.

En deuxième lieu, il s'agira de **promouvoir la formation des cadres et le renforcement des capacités** en matière de conservation et de gestion durable des forêts. Il ne peut y avoir de développement durable du Bassin sans acteurs pour le promouvoir : or ces acteurs - administrateurs, ONG locales, ingénieurs forestiers - doivent être formés aux métiers et aux problématiques de la forêt. Les générations futures, ne l'oublions pas, sont celles que nous formons aujourd'hui. Or si dans certains pays, ces formations sont assurées, dans d'autres elles manquent cruellement. Il nous reviendra donc d'accentuer et d'harmoniser nos efforts pour mieux répondre à ces besoins.

Enfin, et c'est un point capital pour la réussite de nos objectifs communs, il faut s'attacher à **améliorer la gouvernance dans le Bassin**. Pour être durable, le développement de la région doit bénéficier d'une gouvernance exemplaire. Plus celle-ci sera manifeste, plus vous trouverez des partenaires désireux de vous suivre, plus les bailleurs, les entreprises privées et le monde associatif seront attentifs à vos projets et actifs dans le développement du Bassin. Ensemble, nous pourrons donner aux entreprises du secteur privé l'indispensable sécurité dont elles ont besoin pour s'engager dans le secteur forestier, tout en respectant les équilibres écologiques et sociaux.

Ensemble, nous pourrons lutter contre le fléau du **commerce illicite du bois** qui représente une perte annuelle considérable pour vos Etats. Dans cette perspective, nous nous attacherons à donner tout notre appui au processus AFLEG ainsi qu'à l'initiative de l'Union européenne visant à lutter contre le commerce illicite des bois tropicaux, selon la procédure FLEGT (Forest Law Enforcement for Governance and Trade). Ce processus, qui prévoit la mise en place d'accords bilatéraux, nous paraît de nature à assurer une gestion durable de la forêt, à placer toutes les entreprises sur un pied d'égalité dans le cadre d'une saine concurrence et à consolider la confiance des marchés européens, de plus en plus soucieux du respect des préoccupations en matière d'environnement.

Monsieur le Président, chers collègues,

J'en viens maintenant aux aspects financiers qui nous préoccupent tous. Au Sommet de Johannesburg, puis à l'occasion de la première réunion du Partenariat en 2003, des engagements financiers conséquents ont été pris et confirmés. Les Etats-Unis, à travers leur programme CARPE ; l'Union européenne, à travers son programme ECOFAC, ainsi que ses Etats membres, par leurs actions bilatérales, et les ONG par leur action soutenue, se sont fortement engagés. Pour sa part, la France a annoncé en 2003 la poursuite de ses efforts par une contribution à hauteur de 50 millions d'euros.

Plusieurs options ont été proposées par différents acteurs pour dépenser plus, et surtout pour dépenser mieux les sommes dédiées au Bassin. Or, pour mieux répondre aux axes prioritaires fixés par le Plan de convergence, ces propositions doivent être étudiées collectivement. Une meilleure harmonisation entre les bailleurs et leurs partenaires est nécessaire. C'est pourquoi je suis heureux d'annoncer que la première initiative de la Facilitation française a été de proposer à ses partenaires la **mise en place d'un groupe de travail sur les mécanismes de financement**. La création de celui-ci a été validé hier, ici même. Le mandat de ce groupe de travail, dont la composition se fera sur une base volontaire, pourrait être :

- de faire la synthèse des financements acquis et en cours ;
- d'identifier les responsabilités et rôles des différents acteurs dans la mise en œuvre du Plan de convergence ;
- de faire des propositions en matière de mobilisation de financements complémentaires et innovants jugés nécessaires pour la mise en œuvre du plan de convergence.

Une réunion de ce groupe de travail pourrait avoir lieu dès le mois prochain pour définir son agenda. Il pourrait soumettre ses recommandations lors de la prochaine réunion du Partenariat, fin 2005.

Monsieur le Président, chers collègues,

Vos chefs d'Etat adopteront demain les orientations générales qui consacreront l'engagement politique des pays de la région en faveur de la gestion durable de la forêt. Cet engagement fera des forêts du Bassin du Congo une priorité de premier plan qui se traduira par des résultats concrets sur le long terme. Je sais qu'ils sont ambitieux. L'agenda qui est le nôtre pour les deux prochaines années est donc chargé, mais nous disposons d'ores et déjà d'un Traité et d'un Plan de Convergence approuvés par les Ministres de la COMIFAC.

Nous disposons aussi, et ce sera mon dernier point, du **Cadre de coopération des partenaires** qui, mis au point après une large consultation, définit la vision commune des partenaires. Ce Cadre, adopté hier, vise à renforcer la cohérence de notre action et consacre notre mobilisation. Il devra guider et encourager notre action.

Avec les termes de référence adoptés parallèlement, ces outils permettront au Partenariat, j'en suis convaincu, de franchir de nouvelles étapes pour contribuer à la préservation du massif forestier en même temps qu'au bien-être des populations.

Je vous remercie.